
Source : Institut du chrysotile

Objet : Regroupement de partenaires en faveur de la fibre chrysotile

POUR L'USAGE SÉCURITAIRE, RESPONSABLE ET CONTRÔLÉ DE LA FIBRE CHRYSOTILE

Montréal, le 23 mars 2010. « Nous appuyons l'utilisation sécuritaire, responsable et contrôlée de la fibre chrysotile, ici, et ailleurs dans les pays qui utilisent cette fibre, car c'est la voie la plus prometteuse bien qu'elle soit la plus exigeante. »

Tel est le message central livré aujourd'hui par M. Clément Godbout, de l'Institut du chrysotile, au nom des membres d'un Regroupement nouvellement créé, qui se déclarent tous d'accord avec l'usage sécuritaire, responsable et contrôlé de la fibre chrysotile, et souhaitent que l'on continue à appuyer cette politique.

Pour les membres du Regroupement, l'utilisation responsable, sécuritaire et contrôlée, suppose notamment la mise en place d'une approche mesurée et responsable dans son utilisation. Celle-ci doit être fondée sur les données scientifiques objectives les plus récentes et en fonction des connaissances technologiques contemporaines.

Ce caractère responsable, sécuritaire et contrôlé suppose aussi un engagement des fournisseurs et des utilisateurs à une véritable transparence concernant les risques potentiels pour la santé et les effets possibles et probables résultant d'une utilisation inappropriée.

Cette approche requiert également une gouvernance responsable et imputable, ainsi que de bonnes pratiques de travail par la promotion de l'établissement de normes efficaces en matière de santé et sécurité au travail.

« Encore faut-il cependant, dit M. Godbout, que tout le monde fasse clairement la distinction, comme le font les gouvernements et plusieurs organismes internationaux, entre le chrysotile et l'amiante de type amphibole qui n'est plus commercialisé aujourd'hui. »

À ce sujet d'ailleurs, un désaccord existe avec la Commission de la santé et de la sécurité du travail quant à l'information non ventilée qu'elle rend publique et qu'elle attribue à l'exposition « à l'amiante », à savoir plus ou moins 90 décès annuellement. « Difficile de croire que tous ces décès sont attribuables exclusivement au chrysotile! »

Documents à l'appui, M. Godbout et les membres du Regroupement rejettent l'argumentaire des groupes et des individus qui sont contre l'utilisation du chrysotile, en s'appuyant entre autres sur des documents de l'Organisation mondiale de la santé et de l'Organisation internationale du travail.

« Nous déposons des documents émanant de ces organismes et qui sont des extraits de leur position officielle, démontrant que les opposants au chrysotile sont dans l'erreur quand ils prétendent que ces organismes ont opté pour le bannissement global du chrysotile », a dit M. Godbout.

Finalement, les membres du Regroupement se disent très préoccupés par le bannissement du chrysotile demandé par les militants anti-amianté, ici au Québec. Ce bannissement aurait, selon eux, des effets dévastateurs sur l'emploi et le développement économique dans certaines régions du Québec, tout en ne changeant rien quant à l'utilisation et à la commercialisation de cette fibre dans le monde. Ils sont persuadés qu'elle continuera à être utilisée encore longtemps.

« On parle ici de plus ou moins 700 emplois directs et de plus ou moins 2 000 emplois indirects, a conclu M. Godbout. Qu'arriverait-il des régions concernées? De la qualité de vie de leurs communautés ? Des gens qui perdraient leur emploi? »

-30-

RENSEIGNEMENTS :

Institut du chrysotile

Tél. : 514-877-9797